

# TARIFS ANNUELS 2023/2024

## CONTRIBUTION DES FAMILLES

**1 PART FIXE** : Montant annuel facturé pour **chacun des enfants scolarisés**

	Montants facturés à l'année pour chacun des enfants scolarisés			* Tarifs appliqués à l'ainé de la fratrie
	Jusqu'à 2 enfants	Pour le 3 <sup>ème</sup> *	A partir du 4 <sup>ème</sup> *	
ECOLE	380,00 €	215,00 €	60,00 €	
COLLEGE/LYCEE	615,00 €	345,00 €	90,00 €	

**2 PART MODULABLE** : En fonction du quotient familial (Tarif Différentiel) du responsable payeur, montant annuel **facturé 1 seule fois par famille** (fournir **obligatoirement** l'attestation de la C.A.F. ou de la M.S.A.) :

Quotient Familial (QF)	Moins de 511	511 à 860	861 à 1160	1161 à 1510	1511 à 2010	2011 à 3010	3011 et +
Montant participation	0 €	125 €	342 €	565 €	790 €	1100 €	1 350 €

**3 FRAIS ANNEXES** : Montants annuels

A.P.E.L (association des parents d'élèves)	20 €	Adhésion par famille
	5,10 €	Adhésion par famille si vous réglez déjà la cotisation de l'A.P.E.L dans un autre établissement privé
Fournitures scolaires	Montant variable	Pour chacun des enfants scolarisés

\* collation du matin incluse pour les maternelles

**4 FRAIS FACULTATIFS** :

Assurance scolaire	7,60 €	montant par élève si aucune attestation n'est fournie au 15/09/2023
Garderie/ étude Montélimar	3,20 €	montant par soir et par élève
Garderie/étude Allan	3,20 €	montant par soir et par élève
Restauration	5,40 €	repas pris à la salle de restauration
		A la cafétéria du lycée, le prix varie en fonction des consommations